



CONSEIL GENERAL
Direction de la Coopération

Projet « Les Enfants de l'Eldorado »

Le Conseil général de la Guyane présente le projet « Les Enfants de l'Eldorado » ainsi dénommé en référence aux rêves et illusions que peut susciter le Département de la Guyane auprès des mineurs et jeunes majeurs de nos pays voisins et en particulier du Guyana. Ceux-ci sont prêts à tout quitter et à vivre dans la clandestinité, même aussi jeunes, pour aller jusqu'au bout de leur rêve. Il n'est pas rare que celui-ci vire au cauchemar.

C'est un projet de coopération décentralisée qui s'inscrit dans le cadre d'un soutien entre services compétents de Protection de l'Enfance (Aide sociale à l'Enfance et Protection judiciaire de la Jeunesse) de Guyane Française et leurs homologues du Guyana par la mise en place d'un réseau bi – national d'acteurs locaux. La communauté des guyaniens (originaires du Guyana) en Guyane représentant le quatrième groupe d'immigrés (1.5%).

La finalité générale de ce programme est de permettre aux services de Protection de l'Enfance de la Guyane (Aide sociale à l'Enfance / Protection judiciaire de la Jeunesse) de remplir pleinement leurs missions en organisant la prise en compte spécifique de la situation particulière des mineurs et jeunes majeurs originaires du Guyana qui leurs sont confiés.

Ainsi, par une action concertée, l'objectif principal de ce projet est d'améliorer, dans nos deux pays l'élaboration et la conduite des projets éducatifs concernant les jeunes guyaniens, visant ainsi à réduire le retard de prise en charge et le nombre d'incarcérations.

Le présent projet présente un caractère particulièrement innovant dans la mesure où il serait le premier projet de coopération décentralisée mené avec l'Etat du Guyana et à ce titre le Conseil général de la Guyane pourrait être la 1^{ère} collectivité française de la région à signer un accord avec un état souverain.

L'ensemble des actions a le même public cible :

- Le bénéficiaire final est la population des mineurs du Guyana.
- Les autres bénéficiaires sont les professionnels de la Protection de l'Enfance de Guyane et du Guyana, ainsi que les jeunes de Guyane.

Les actions concernent essentiellement :

- **Action 1** : Identification des partenaires au Guyana
- **Action 2** : Réalisation d'une étude sociologique sur les causes de l'expatriation des jeunes guyaniens vers la Guyane,
- **Action 3** : Venue à Cayenne des partenaires Guyaniens à l'occasion des premières journées départementales de Protection de l'Enfance
- Signature d'une convention de partenariat entre le Conseil général de la Guyane, la Direction départementale de la Protection judiciaire de la Jeunesse, le Ministère français des Affaires étrangères, les Ministères concernés du Guyana.

- **Action 4** : Elaboration d'un programme d'échange et de formation des professionnels, séminaires techniques, rencontres entre professionnels en terme d'échanges de savoir – faire, d'expertise, rencontres du comité bi national de suivi, évaluation annuelle et finale de l'action
- Communication autour de l'action en ayant recours à une société de communication,
- **Action 5** :. Organisation d'activités au bénéfice des mineurs, rencontres / échanges entre les jeunes originaires des deux pays dans le cadre de programmes éducatifs.

Le plan de financement sur 3 ans est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
- Action 1	7 200 €	Collectivité locale : -Conseil général de la Guyane, -	30 000 € (26.33 %)
- Action 2	10 000 €		
- Action 3	11 600 €		
- Action 4	15 000 €	Autres ressources d'origine publique : -Ministère de l'Outre Mer (FCR)	27 400 € (24%)/
- Action 5	32 400 €		
-Coût de suivi (1.7 %)	4 500 €		
-Coût en communication sur le projet (10.3 %)	13 000 €		
-Frais administratifs ou de structure (3.4 %)	5 000 €	Autres partenaires du projet en France : -Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse -	15 000 € (13.17 %)
-Divers et imprévus (1.7 %)	2 500 €		
SOUS - TOTAL 1 :	101 200 €	Collectivités locale partenaires (Apports globalisés)	11 500 € (10.09 %)
Dépenses globalisées prises en charge par la collectivités partenaire : (7.24 %) SOUS - TOTAL 2 :	11 500 €	Montant de la requête au MAE	30 000 € (26.33 %)
TOTAL GENERAL	113 900 €	TOTAL GENERAL	113 900 € 100 %

Ainsi, le montant de la requête auprès du MAE / DAECL est de **30 000 € en 3 ans** (10 000 € /an). Soit, plus du 1/4 du montant total de l'action. Il s'avère donc que l'effet levier de cette subvention est manifeste, pour permettre la concrétisation de ce programme.

février 2007

Cayenne, le 28 février 2007

Appel à contrat sur trois ans (2007 – 2009)

« Les Enfants de l'Eldorado »

Présenté par le Conseil général de la Guyane

THÉMATIQUE :

« Les Enfants de l'Eldorado » est un projet de coopération décentralisée qui s'inscrit dans le cadre d'un soutien entre services compétents de Protection de l'Enfance (Aide sociale à l'Enfance et Protection judiciaire de la Jeunesse) de Guyane Française et leurs homologues du Guyana par la mise en place d'un réseau bi – national d'acteurs locaux.

A transmettre au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la Préfecture de votre Région avec le 28 février 2007

(1) – Réservé au MAE

Projet 2007 / ACP / 00

Projet 2007 / APD / 00

Projet 2007 / APE / 00

Description du Projet

I - ► OBJECTIFS DU PROJET

1. **Finalité générale : Pour remplir pleinement les missions qui leurs sont confiées,** les services de Protection de l'Enfance de la Guyane (Aide sociale à l'Enfance / Protection judiciaire de la Jeunesse) ressentent la nécessité de prendre en compte spécifiquement la situation particulière des mineurs et jeunes majeurs originaires du Guyana qui leurs sont confiés. Si les jeunes originaires des autres pays connaissent en environnement familial ou social d'une certaine proximité, les jeunes guyaniens (originaires du Guyana) se caractérisent par un très grand isolement (absence de référents familiaux dans le Département) qui peut engendrer une forte marginalisation et les passages à l'acte qui s'en suivent, si bien que près de 50% de la population carcérale du quartier des mineurs du Centre pénitentiaire de Guyane sont guyaniens.

L'engagement sur trois ans des différents partenaires de ce programme doit permettre une action durable impactant de façon pérenne la politique de Protection de l'Enfance de nos deux pays et à terme, l'insertion de chacun des jeunes concernés dans le pays dans lequel il vivra, que ce soit le Guyana ou la Guyane française.

Ainsi, par une action concertée, l'objectif principal de ce projet est d'améliorer, dans nos deux pays l'élaboration et la conduite des projets éducatifs concernant les jeunes guyaniens, visant ainsi à réduire le retard de prise en charge et le nombre d'incarcérations.

2. Objectifs spécifiques pour chacune des actions envisagées :

2-1. Le préalable incontournable est de se rencontrer pour d'une part comprendre les organisations administratives respectives et d'autre part, comprendre les problématiques d'expatriation de ces jeunes guyaniens vers la Guyane.

2-2. Le second objectif est d'élaborer un protocole de collaboration entre services compétents de chacun des pays prenant en compte les contraintes réglementaires et logistiques de l'action.

2-3. Le troisième objectif spécifique est d'évaluer l'action de façon suffisamment structurée, pour permettre aux services de Guyane française d'envisager d'autres partenariats avec des pays de notre environnement régional.

3. Innovation :

Le présent projet présente un caractère particulièrement innovant dans la mesure où il serait le premier projet de coopération décentralisée mené avec l'Etat du Guyana et à ce titre le Conseil général de la Guyane pourrait être la 1^{ère} collectivité française de la région à signer un accord avec un état souverain.

II - ► ACTIONS ENVISAGÉES

1. Les actions concernent essentiellement :

- des rencontres entre professionnels en terme d'échanges de savoir – faire et d'expertise,
- la réalisation d'une étude sociologique sur les causes de l'expatriation des jeunes guyaniens vers la Guyane,
- l'organisation de séminaires techniques,
- des rencontres / échanges entre les jeunes originaires des deux pays dans le cadre de projets éducatifs.

2. Synergie et complémentarité de ces actions avec d'autres projets :

Ce projet bénéficiera d'un co-financement du Ministère de la Justice car il répond à des préoccupations que les Services déconcentrés de l'Etat en Guyane avaient identifiées de longue date.

Compte tenu de la nature du domaine de coopération, des partenariats complémentaires (Fonds de coopération régionale, fonds européens pour le développement régional) pourront être recherchés, au cours des 3 années, pour des actions ciblées.

3. Description de chacune des actions :

Action 1 :

- La première action consiste en une identification des partenaires au Guyana.
- Déroulement : **(1^{er} semestre)**
Après information officielle de l'Ambassade de France au Guyana, une délégation menée par le Conseil général de la Guyane ira à la rencontre des responsables politiques et administratifs du Guyana proposer cette action de Coopération décentralisée.
A l'issue de ces premiers contacts une méthode de travail devra être envisagée, précisant notamment les objectifs à partager.
- Les indicateurs de suivi de l'action sont :
 - L'effectivité de la mission,
 - Le niveau de responsabilité des interlocuteurs guyaniens rencontrés,
 - Le partage du diagnostic et de l'action proposée,
 - La compréhension de la législation du Guyana en matière de Protection de l'Enfance,
 - L'invitation au Séminaire de Cayenne (septembre 2007),
 - La poursuite des travaux et réflexions par email.

Action 2 :

- La seconde action concerne la réalisation d'une étude sociologique pour mieux connaître les causes de la venue en Guyane de certains mineurs ou jeunes majeurs en provenance du Guyana.
- Déroulement : **(2^{ème} – 3^{ème} semestre)**
La réalisation de cette étude scientifique devrait permettre d'affiner la stratégie d'action. Les sociologues guyaniens devront nécessairement être associés. A l'issue, la méthode de travail devra être actualisée, en tenant compte des recommandations et préconisations des scientifiques.
- Les indicateurs de suivi de l'action sont :
 - La réalisation de l'étude par des chercheurs,
 - La définition de préconisations et de recommandations opérationnelles.

Action 3 :

- La troisième action consiste en la venue des partenaires du Guyana en Guyane, en septembre 2007 à l'occasion des Premières Journées Départementales de Protection de l'Enfance.
- Déroulement : **(2^{ème} semestre)**
La tenue de ce colloque en Guyane sera l'occasion d'accueillir une délégation officielle du Guyana, pour améliorer son niveau de connaissance quant à la législation française de Protection de l'Enfance. Parallèlement, des réunions techniques et de terrain seront organisées.
A l'issue de cette mission, la méthode de travail devra être adoptée, précisant les solutions techniques retenues, les travaux à entreprendre, les programmes de formation à envisager. Tout ceci devra être finalisé dans un protocole de partenariat à échéance de 6 mois.

- Les indicateurs de suivi de l'action sont :
 - L'effectivité de la mission des partenaires guyaniens,
 - Le niveau de responsabilité des interlocuteurs guyanais rencontrés,
 - La compréhension de la législation française en matière de Protection de l'Enfance,
 - La signature d'un protocole de partenariat bi – national portant sur la définition d'une méthodologie efficace, sur l'identification d'objectifs réalisables à courts, moyen et long terme, sur le plan de communication et sur la mise en place d'un Comité binational de suivi.

Action 4 :

- La quatrième action concerne l'élaboration d'un programme pluri – annuel d'échanges et de formation des professionnels.
- Déroulement : **(semestres 3 à 6 inclus)**
Le Comité de suivi se réunira deux fois par an. Parallèlement, les professionnels des deux pays se rencontreront à l'occasion de séminaires techniques alternativement dans chacun des pays.
- Les indicateurs de suivi de l'action sont :
 - Relevés de décisions du Comité de suivi,
 - Formations professionnels ciblées,
 - Formations de formateurs de socio – professionnels.

Action 5 :

- La cinquième action envisage la mise au point d'un programme pluri – annuel de séjours éducatifs, voire de rupture, au bénéfice des mineurs.
- Déroulement : **(semestres 3 à 6 inclus)**
Deux fois par an, les professionnels des deux pays accompagneront des mineurs pour des programmes éducatifs alternativement dans chacun des pays.
- Les indicateurs de suivi de l'action sont :
 - L'effectivité de ces programmes annuels,
 - Partage réciproque des méthodes éducatives entre techniciens.

III - ► RESULTATS ATTENDUS

Action 1 : Identification des partenaires au Guyana

- **au plan qualitatif :** Pertinence du niveau des interlocuteurs guyaniens.
- **au plan quantitatif :** - Durée de la rencontre, (celle – ci est déterminante pour la qualité et la pérennité des contacts établis),
 - Bonne compréhension par les guyanais de la législation guyanienne en matière de Protection de l'Enfance.
- **impact attendu en fin de projet :** - Identification des personnes ressources au Guyana,
 - Partage du diagnostic,
 - Solidité des liens établis.

Action 2 : Réalisation d'une étude sociologique

- **au plan qualitatif** : Mieux connaître les problématiques des jeunes concernés.
- **au plan quantitatif** : Nombre de bénéficiaires de l'étude (travailleurs sociaux, magistrats, écoles de formation supérieur aux métiers du social....).
- **impact attendu en fin de projet** : Améliorer la stratégie d'action du projet.

Action 3 : Identification des partenaires en Guyane

- **au plan qualitatif** : Bonne compréhension par nos homologues de la législation française en matière de Protection de l'Enfance.
- **au plan quantitatif** : - Nombre de membres de la délégation guyanienne en Guyane,
- Durée des séances de travail bi – nationales,
- Nombre de sites et de structures visitées pendant leur séjour.
- **impact attendu en fin de projet** : Elaboration d'un protocole de partenariat.

Action 4 : Elaboration d'un programme d'échange et de formation des professionnels

- **au plan qualitatif** : - Application des termes du protocole,
- Contenu des échanges techniques et thématiques de formation.
- **au plan quantitatif** : - Effectivité des réunions du Comité de suivi,
- Effectivité des séminaires techniques,
- Nombre de professionnels bénéficiaires.
- **impact attendu en fin de projet** : Pérennisation des liens entre professionnels.

Action 5 : Organisation d'activités au bénéfice des mineurs

- **au plan qualitatif** : Qualité pédagogique et éducative des actions.
- **au plan quantitatif** : Nombre d'enfants bénéficiaires
- **impact attendu en fin de projet** : - Amélioration de l'élaboration et de la conduite des projets éducatifs concernant les jeunes guyaniens,
- Renforcement identitaire.

IV - ► CALENDRIER ET CHRONOGRAMME DU PROJET

V - ► BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Semestres	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Action 1						
Action 2						
Action 3						
Action 4						
Action 5						

L'ensemble des actions a le même public cible :

- Le bénéficiaire final est la population des mineurs du Guyana.
- Les autres bénéficiaires sont les professionnels de la Protection de l'Enfance de Guyane et du Guyana, ainsi que les jeunes de Guyane.

VI - ► COMMUNICATION SUR LE PROJET

Le plan de communication auprès des habitants de Guyane française comprendra systématiquement, à chacune des actions menées en Guyane, une mention relative à l'ensemble des partenaires financiers (Conseil général, MAE, PJJ, Partenaire étranger ?)

Le plan de communication avec le Guyana devra être finalisé avec nos interlocuteurs dans le cadre de l'élaboration du protocole de partenariat.

Cependant, pour cette première expérience, nous envisageons, si le budget nous le permet, de solliciter les services d'une société de production qui couvre l'ensemble de l'action et en assure la valorisation par un support sur CD ou par la diffusion de reportages sur les chaînes de télévision nationales.

VII - ► VIABILITÉ DU PROJET

Concernant la viabilité du projet, tout dépendra de la façon dont cette proposition de coopération décentralisée sera accueillie par les partenaires. L'approche diplomatique de la mise en relation sera déterminante.

Le projet étant mené sur 3 ans, il a pour finalité d'induire des relations de travail pérennes du fait des compétences respectives des services. Les séminaires techniques devraient consolider les relations et renforcer leur qualité.

Les charges induites annuellement seront complétées par la présentation d'un dossier au Fonds de Coopération régionale, par exemple en vu du financement de l'étude ou des séjours des mineurs.

Le plan de financement associe le Conseil général, la Protection judiciaire de la Jeunesse et le Ministère français des Affaires étrangères / DAECL. Les partenaires guyaniens seront sollicités, au moins pour des contributions en nature.

S'agissant d'instances administratives, au-delà de cette phase de réalisation de l'action, celle – ci peut se perpétuer sur simples frais de déplacements et de séjours des professionnels. Sinon, les actions au bénéfice des jeunes solliciteront d'autres fonds de coopération.

LES PARTENAIRES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

1. Collectivités territoriales françaises, Maîtres d'ouvrage :

Le Maître d'ouvrage de ce projet est le Conseil général de la Guyane / Direction générale adjointe de la solidarité et de la Prévention / Direction de l'Enfance et de la Famille / Service de l'Aide sociale à l'Enfance.

Compte tenu du fait que la collectivité départementale est la seule à être compétente dans ce domaine, il n'est pas envisagé de solliciter d'autre collectivité pour un partenariat.

2. Maître d'œuvre local du projet : Le maître d'œuvre est, pour le moment, le Ministère guyanien en charge de la protection de l'Enfance. C'est pour cela que l'identification des personnes ressources est une étape clé de ce dispositif. Il sera nécessaire d'identifier un chef de projet dans chacun des pays qui dispose des moyens nécessaires et garantisse l'effectivité de la réalisation du travail prévu. Le comité bi national de suivi devra encadrer toute la maîtrise d'œuvre.

3. Autres structures concernées :

Le service compétent de l'Etat est co-financeur du projet. Il s'agit de la Direction départementale de la Protection de la Jeunesse

Seront possiblement sollicités, les fonds européens pour le développement régional (FEDER) / programme opérationnel européen de coopération transnationale, dès son approbation par la Commission européenne ou le Ministère de l'Outre Mer avec le Fonds de Coopération régionale.

4. Les partenaires du Guyana

Une collaboration soutenue avec les Services de l'Ambassade de France au Guyana sera développée, de façon à cerner au mieux les personnes ressources à rencontrer tant pour obtenir les autorisations nécessaires à l'action qu'à la mise en œuvre effective du travail.

Comme indiqué ci-dessus, pour garantir le succès de ce programme, nous considérons comme nécessaire que nos partenaires guyaniens s'impliquent réellement dans cette action, en particulier ou lors des déplacements et des séjours des professionnels ou du Comité bi national de suivi.

BUDGET ET MONTANT DE LA REQUÊTE AU MAE

► ACTIONS PROPREMENT DITES

Action 1 : Identification des partenaires au Guyana

a) Détails des moyens mobilisés :

Les administrations de Guyane française prendront en charge leurs frais de déplacements et de séjours.

- en matériel : l'action 1 ne pas de frais d'investissements particuliers
- en personnel : l'action 1 concerne essentiellement des frais de déplacement et de mission d'élus et de techniciens (de 7 à 8 personnes maximum par administration).

b) Coût total de l'action : **2 400 € + 4 800 € = 7 200 €**

Frais de déplacement routier = 300 € x 8 personnes = 2 400 €

Frais de séjour = 150 € / jour x 4 jours x 8 personnes = 4 800 €

c) Moyens mobilisés par la collectivité locale partenaire :

Pour cette action d'identification des partenaires, le Conseil général de la Guyane suggérera que la contribution guyanienne concerne la prise en charge des frais de transport des français pendant leur séjour au Guyana, ainsi que les frais de réunion qui s'y tiendront (1 000 €).

Action 2 : Réalisation d'une étude sociologique

a) Détails des moyens mobilisés : Si le budget nous le permet, pour garantir la stratégie de prévention, il sera nécessaire de recourir aux services de sociologues, probablement dans les 2 pays.

b) Coût total de l'action : **10 000 € répartis sur 2 ans.**

Compte tenu de l'absence de partenariat, des restrictions budgétaires pour le fonds de coopération régionale 2007 et du fait que les programmes opérationnels européens ne sont pas encore finalisés et a fortiori, approuvés par la commission européenne, nous ne pourrions pas consacrer un budget plus important à cette action en 2007. Malgré tout, il nous semble indispensable qu'elle se concrétise assez tôt dans le processus de coopération.

c) Moyens mobilisés par la collectivité locale partenaire

Il nous semble également nécessaire que les sociologues chercheurs du Guyana soient impliqués dans cette action. La contribution peut se situer soit au niveau des frais de déplacement, soit des frais d'étude au Guyana, dans l'accueil des chercheurs guyanais (500 €).

Action 3 : Identification des partenaires en Guyane

a) Détails des moyens mobilisés :

Les administrations de Guyane française prendront en charge les frais de déplacements et de séjours des guyaniens dès leur arrivée en Guyane

- en matériel : selon le nombre de personne à venir, nous louerons probablement un minibus,
- en personnel : concerne essentiellement des frais de séjour d'élus et de techniciens du Guyana (de 7 à 8 personnes maximum) Dans la mesure où ils viendraient à l'occasion des Premières Journées Départementales de Protection de l'Enfance leur séjour devrait se prolonger pratiquement sur une semaine.

b) Coût total de l'action : **2 000 € + 9 600 € = 11 600 €**

Frais de déplacement routier = 2 000 €

Frais de séjour = 150 € / jour x 8 jours x 8 personnes = 9 600 €

c) Moyens mobilisés par la collectivité locale partenaire :

Pour cette action d'identification des partenaires, le Conseil général de la Guyane suggérera que la contribution guyanienne concerne la prise en charge de leurs frais de transport de la Capitale (Georgetown) à la frontière de la Guyane (2 400 €).

Action 4 : Elaboration d'un programme d'échange et de formation des professionnels

a) Détails des moyens mobilisés : (semestres 3 à 6 inclus)

A l'occasion des réunions du comité bi national de suivi ou à d'autres moments dans l'année, en tout état de cause, deux fois par an auront lieu des séminaires techniques.

Aussi, les dépenses concernent les frais de transport routier, les frais de mission, des élus et techniciens du comité de suivi et des séminaires techniques soit un total de 5 personnes par déplacement et de 20 prises en charge en deux ans.

La rémunération de formateurs extérieurs dépendra du programme élaboré et de nos capacités budgétaires.

b) Coût total de l'action : **3 000 € + 12 000 € = 15 000 €**

Frais de déplacement routier = 300 € x 10 personnes = 3 000 €

Frais de séjour = 150 €/jour x 4 jours x 20 personnes = 12 000 €

Ces actions concernent la 2^{ème} et la 3^{ème} année du programme, des financements complémentaires seront recherchés.

c) Moyens mobilisés par la collectivité locale partenaire :

Pour ce programme de coopération décentralisée, le Conseil général de la Guyane suggérera que la contribution de nos partenaires guyaniens se concrétise par leur prise en charge de leurs frais de déplacement jusqu'à la frontière, leurs frais de déplacement et de séjour à l'occasion des Comités de suivi, en Guyane étant à notre charge (5 personnes par regroupement).

De même un accord devrait être trouvé concernant la prise en charge des frais de transport des français au Guyana à l'occasion des comités de suivi ou des séminaires techniques.

Action 5 : Organisation d'activités au bénéfice des mineurs

a) Détails des moyens mobilisés :

Le programme atteindra sa pleine efficacité s'il permet de passer à un mode concret et de développer des activités éducatives au bénéfice des mineurs.

Aussi, les dépenses concernent les frais de transport routier, les frais de mission, des mineurs et éducateurs soit un total de 6 personnes par déplacement et de 24 prises en charge en deux ans.

b) Coût total de l'action : **3 600 € + 28 800 € = 32 400 €**

Frais de déplacement routier = 300 € x 12 personnes = 3 600 €

Frais de séjour = 150 €/jour x 8 jours x 24 personnes = 28 800 €

Ces actions concernent la 2^{ème} et la 3^{ème} année du programme, des financements complémentaires seront recherchés.

c) Moyens mobilisés par la collectivité locale partenaire

Transports routiers jusqu'à la frontière française et prise en charge des guyaniens en Guyane, dès lors qu'ils ont franchi la frontière (3 600 €).

Autres :

1. Coût en communication sur le projet :

En fonction de nos possibilités budgétaires, nous souhaitons pouvoir recourir aux services d'une société de production qui puisse couvrir l'ensemble de l'action : les événements officiels, tels que la signature de la convention de partenariat, l'installation et les réunions du comité bi national de suivi. Bien sûr les réalisations les plus saillantes seront valorisées.

En tout état de cause, quel que soit l'organisation prise (public ou privé), les réalisateurs devront mentionner, sur leurs supports écrits ou visuels de communication, l'ensemble des co-financeurs du programme.

Nous profiterons du délai d'instruction du dossier pour obtenir des accords de principe de la part d'opérateurs publics ou privés. Dans l'attente, le coût de leurs prestations est estimé à 11.23 % du budget total de l'action, réparti sur les 3 années.

2. Coût de suivi du projet :

Le coût du suivi du projet par les institutions françaises et les services concernés du Guyana sera essentiellement valorisé.

Il est donc actuellement estimé à 3.7 % du coût total de l'action, répartis sur les 3 années.

3. Autre frais administratifs ou de structure :

Parmi les frais habituels à tout fonctionnement administratif, les frais administratifs les plus lourds inhérents à cette action concernent les frais de traduction, de visas, mais aussi les frais téléphoniques, postaux. Ils sont estimés actuellement à 4.26 % du montant total de l'action réparti sur 3ans.

Reste la question frais de visas multiples pour traverser le Suriname. Nous devrions malgré tout bénéficier de l'opportunité d'un autre programme de coopération décentralisé avec le Suriname et dont le Conseil général de la Guyane est également pilote.

TABLEAU I : RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVISIONNELLES – ANNEE 1

RUBRIQUES	MONTANT (€)
§.1 – Dépenses (hormis celles répertoriées au §2) :	
- Action 1	7 200 €
- Action 2	5 000 €
- Action 3	11 600 €
- Action 4	0€
- Action 5	0€
- Coût de suivi (1.7 %)	500 €
- Coût en communication sur le projet (10.3 %)	3 000 €
- Frais administratifs ou de structure (3.4 %)	1 000 €
- Divers et imprévus (1.7 %)	500 €
SOUS - TOTAL 1 :	23 800 €
§.2 – Dépenses globalisées prises en charge par la collectivités partenaire :	3 900 €
- en numéraire :	
- en valorisation :	
SOUS - TOTAL 2 :	3 900 €
TOTAL GENERAL :	28 900 €

TABLEAU II : RESSOURCES PREVISIONNELLES – ANNEE 1

SOURCE	MONTANT €	%	NATURE DE L'ENGAGEMENT Champ obligatoire (4)

<input type="checkbox"/> Collectivités locale(s) française(s)		10 000 €	34.6 %	Sollicité, dans l'attente du vote du budget 2007
INSTRUMENTS D'ÉVALUATION ENVISAGÉ POUR L'ACTION PROPOSÉE				
<input type="checkbox"/> Autres ressources d'origine publique		/		
Les instruments d'évaluation envisagés pour l'action proposée sont au nombre de cinq :				
- Administrations :				
1. La signature d'un protocole de partenariat quant à la prise en charge des mineurs et des jeunes majeurs originaires du Guyana représente un élément important du processus d'évaluation de l'action proposée.				
* cofinancement du MAE exclu :				
<input type="checkbox"/> Autres partenaires du projet en France		5 000 €	17.3 %	Sollicité, dans l'attente du budget 2007
2. La mise en place d'un comité de suivi, doit permettre de pérenniser l'action pendant toute la durée de l'action (3 ans);				
- Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse				
3. Le suivi de la cohorte sur 3 ans dans un premier temps et sur 5 ans si possible permettrait d'apprécier le niveau d'intégration sociale dans le pays dans le quel chaque enfant s'est établi.				
<input type="checkbox"/> Collectivités locale partenaires (Apports globalisés)		3 900 €	13.5 %	A négocier
4. Le niveau de professionnalisation atteint par les acteurs personnes ressources du dispositif;				
- en numéraire				
5. La présentation d'un rapport d'exécution technique et financier annuel transmis au SGAR et à l'Ambassade de France au Surinam, ainsi que du rapport final contenant tous les éléments énumérés ci-dessus.				
- Autres				
Ressources hors MAE (Sous total 1)		18 900 €	58.4 %	Montant provisoire
Montant de la requête Au (MAE (Sous – Total 2		€ 10 000	34.6 %	Montant provisoire
TOTAL		28 900		

Le Président du Conseil général,



(4) Sollicité – Acquis – Versé – À négocier

REMARQUES POUR LES PROJETS

PLURIANNUELS :

Selon le chronogramme affiché,

1. Les montants des dépenses sont estimées comme suit :
 - . Année 1 : (1^{er} et 2^{ème} semestre) : 28 900 €,
 - . Année 2 (3^{ème} et 4^{ème} semestre) : 42 500 €,
 - . Année 3 (5^{ème} et 6^{ème} semestre) : 42 500 €.
2. Les montants des recettes sont en équilibre par rapport aux recettes :
 - . Année 1 : (1^{er} et 2^{ème} semestres) : 28 900 €,
 - . Année 2 (3^{ème} et 4^{ème} semestres) : 42 500 €,
 - . Année 3 (5^{ème} et 6^{ème} semestres) : 42 500 €.

Soit un programme de 113 900 € sur 3 ans au cours desquels le MAE / DAECCL est sollicité à hauteur de 10 000 € / an soit 30 000 € au total.

**TABLEAU I : RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVISIONNELLES –
ANNEE 2**

(le budget prévisionnel de l'année 3 est pratiquement identique)

RUBRIQUES	MONTANT (€)
§.1 – Dépenses (hormis celles répertoriées au §2) :	
- Action 1	0 €
- Action 2	5 000 €
- Action 3	0 €
- Action 4	7 500 €
- Action 5	16 200 €
- Coût de suivi (4.7 %)	2 000 €
- Coût en communication sur le projet (11.7 %)	5 000 €
- Frais administratifs ou de structure (4.7 %)	2 000 €
- Divers et imprévus (2.35 %)	1 000 €
SOUS - TOTAL 1 :	38700 €
§.2 – Dépenses globalisées prises en charge par la collectivités partenaire :	3 800 €
- en numéraire :	

- en valorisation :	
SOUS - TOTAL 2 :	3 800 €
TOTAL GENERAL :	42 500 €

TABLEAU II : RESSOURCES PREVISIONNELLES – ANNEE 2

(le budget prévisionnel de l'année 3 est pratiquement identique)

SOURCE	MONTANT €	%	NATURE DE L'ENGAGEMENT Champ obligatoire (4)
☐ Collectivités locale(s) française(s) - - -	10 000 €	23.5%	Sollicité, dans l'attente du vote du budget 2007
☐ Autres ressources d'origine publique* : - Administrations : - Union européenne ... *cofinancement du MAE exclu :	10 000 €	23.5 %	A négocier après l'approbation du programme par la Commission européenne
☐ Autres partenaires du projet en France : -Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse	5 000 €	11.7%	Sollicité, dans l'attente du budget 2007

-			
<input type="checkbox"/> Collectivités locale partenaires (Apports globalisés) - en numéraire - en valorisation - Autres	3 800 €	8.9%	A négociier
Ressources hors MAE (Sous total 1)	32 500 €	76.4%	Montant provisoire
Montant de la requête Au (MAE (Sous – Total 2	€ 10 000	23.5%	Montant provisoire
TOTAL	42 500 €	100 %	Montant provisoire

(4) Sollicité – Acquis – Versé – À négociier